

N/REF : 25/07/2025 12H02 C:000502 I:15826
V/REF : 851919
V/Email reçu le Vendredi 25/07/2025 à 12H02

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0208
IMMEUBLE : MONTEVERDI -0208
2 A 8, RUE AIMEE ANTIGNAC
ZAC DES PAPETERIES
35000 RENNES

Rennes, le 09 Septembre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : ALLEE ANTIGNAC - PARTIE COMMUNE
SOUS SOL
MOTIF : ABSENCE DE LUMIERE DANS LE SOUS-SOL
Donneur d'ordre : M. N. BUSSON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 31/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES EN SOUS SOL
CONSTAT : BON FONCTIONNEMENT
REMARQUE : FUITE DANS FAUX PLAFOND RDC DEVANT BOÎTE AUX LETTRES
MISE EN SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE (VU AVEC GESTIONNAIRE ESPACIL)
FIN DE CHANTIER ET RELI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 31/07/25 à 11H42 M. N. BUSSON

MERCI DE NOUS INFORMER QUAND LES RÉPARATIONS DE LA FUITE AURONT ÉTÉ
EFFECTUÉES AFIN QUE L'ON REMETTE SOUS TENSION L'ÉCLAIRAGE DU REZ DE
CHAUSSÉE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,45	79,45
TOTAL H.T.				79,45
T.V.A. a 10,00%				7,94
TOTAL T.T.C.En EURO				87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.